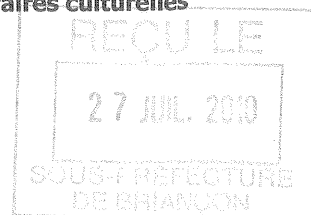


DELIBÉRATION

N° 2010-089 du 20 Juillet 2010



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

OBJET : OGS / Consultation Maison de site

Rapporteur : M. G. POUCHOT ROUGE BLANC

Le 20 juillet 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 juillet 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 33

Nombre de pouvoir : 2

Nombre de votes : 35

M. Maurice DUFOUR est nommé secrétaire de séance

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Renée PETELET, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Claude PLEINDOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, Mme Corinne MEYER, M. Pierre LEROY, Mme Léa ROUX, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Bernard COLOMBAN.

Avaient donné pouvoir : M. Philippe SEZANNE à M. Guy HERMITTE.
M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par arrêté préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant compétence en matière de mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,

Vu l'avis favorable du Comité de Gestion Opération Grand Site approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 11 avril 2005,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage Opération Grand Site approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 4 juillet 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites, Perspective et Paysages approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 16 mars 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine en date du 24 juin 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 juillet 2010,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant qu'un, des objectifs de l'OGS est d'apporter des réponses concrètes en matière d'amélioration de l'accueil et de l'information des visiteurs (enjeux 1 et 2 du Document d'Orientation).

Considérant la nécessité d'engager une étude d'opportunité de création d'une « maison du Grand Site ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le principe et décider de lancer l'étude d'opportunité de création d'une « Maison du Grand Site » suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

ETUDE	DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Sources	%	Montant
Opportunité de création d'un espace multifonctionnel (information, interprétation/muséographie, vente ... Etude de faisabilité technico-économique & localisation	25.083,61	30.000,00	PIT Hautes Vallées (FEDER + contreparties publiques : Conseil Régional et Conseil Généra)	90	27.000,00
			Autofinancement CCB (valorisation de poste)	10%	3.000,00
TOTAL	25.083,61	30.000,00	TOTAL GENERAL	100	30.000,00

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (C.C.T.P.) annexé,
- Décide de lancer sur cette base une consultation des bureaux d'études pour la réalisation de cette mission.
- Demande au Vice-président délégué au Grand Site en charge de la prospective de recueillir les avis éventuels, de signer tous les documents, actes administratifs, conventions ... ainsi que l'ensemble des pièces du marché à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Demande au Vice-président délégué au Grand Site en charge de la prospective d'effectuer les demandes de concours au plus fort taux, auprès de tout organisme national, régional ou départemental susceptible de financer cette mission.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2010, de la Collectivité

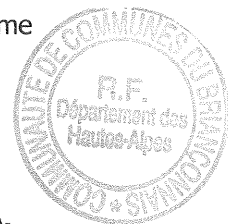
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

26 JUIL. 2010

Date affichage :

27 JUIL. 2010